Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260519-DB20260501-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 13 mai 2026

Séance Publique du
Mardi 19 mai 2026

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Carole DE AMORIM, Marianne POULAIN, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Jack MAIGNAN, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Aurélie DIRINGER-DAGORNE à Claude ORVOINE, Liziane LASCOMBES à Armelle GEGOUSSE, Aymeric VAZ PIRES à Annie BRUNET, Corinne GOADEC à Olivier MAZÉAS.

Absents : Edouard THOMAS, Lysiane METAYER.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE.

Présents	: 27
Pouvoirs	: 04
Absent	: 02

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260519-DB20260501-DE

n°01

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Ronan LOAS

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2026, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

1 – FINANCES

- Emprunt

Une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 2 000 000 € a été contractée.
Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- *Montant maximum :* *2 000 000 €*
- *Durée maximale :* *1 an à compter du 01/02/2026*
- *Taux d'intérêt :* *€ster + marge de 0,66 %*
- *Base de calcul :* *Exact/360*
- *Commission de mise en place :* *0,07 % du montant soit 1 400 €*
- *Périodicité des intérêts :* *Trimestrielle par débit d'office*
- *Ligne de trésorerie utilisable par tirages*

- Cessions de gré à gré pour l'année 2025 :

Objet/article	Tiers	Montant TTC
Lot de 12 chariots de manutention	M. TEYS	221,00 €
Lot chaises rouges	M ROMAIN	8,00 €
Piètement pour trancheuse à jambon	M. ROMAIN	150,00 €
Chaudière Viessmann Vitodens 200	M. PODE	300,00 €
Lot couvercles inox	COMPTOIR MATERIEL AGRICOLE	464,00 €
Lot bacs inox	COMPTOIR MATERIEL AGRICOLE	2 041,00 €
3 échelles	M. VIRLOUVET	294,00 €

2 - JURIDIQUE

- Action en défense devant le Tribunal Administratif de Rennes :

Référé étude d'impact Atelier d'Urbanisme Ploemeurois *: Demande de suspension de l'exécution de la décision de permis d'aménager n° 56162 25 00001 du 03/03/2026 portant aménagement de 3 lots individuels à bâtir*

Rejet de la demande et condamnation de l'AUP à verser 1000 euros à chaque partie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Ressources et moyens généraux » du 7 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260519-DB20260501-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

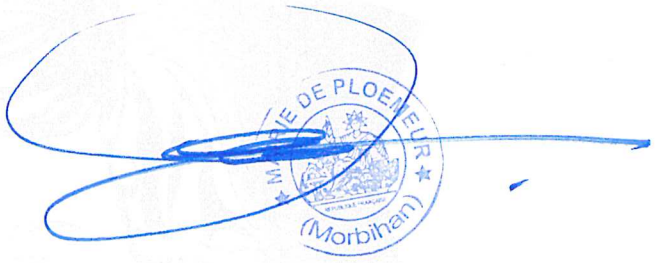
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs consentie par le Conseil municipal.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Claude ORVOINE,
Secrétaire de séance

Ronan LOAS,
Maire





SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355